Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Règlement Local de Publicité intercommunal

Présentation du diagnostic et des enjeux
Ateliers Acteurs locaux
1er avril 2019

SOGEFI Ingénierie Géomatique

even CONSEIL

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

COMMUNES DU PNR ET SECTEURS NATURELS, PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX – ZP0

COMMUNES DU PNR ET SECTEURS NATURELS, PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX – ZP0

Enseignes parallèles	Enseignes perpendiculaires	Enseignes en vitrophanie	Enseignes sur store	Enseignes posées au sol	Enseignes scellées au sol	Enseignes en clôture	Enseignes en toiture	Enseignes numériques
Respect des rythmes de façade et des décors architecturaux	*Respect des rythmes de façade et des décors architecturaux* *1 par voie bordant l'établissement* **0,8m² support inclus** **saillie max = 0,8m** **fixation comprises** **épaisseur = 0,10 m**	*lettres et signes découpés sur fond transparent ne dépassant pas 30% de la surface vitrée*	*Sur le tombant du store, doublons évités*	*1 par établissement* *1,5m² maximum*	*1 dispositif par unité foncière et par voie la bordant.* *Recul de 1,5m par rapport au domaine public* **2m² maximum**	*1 dispositif par voie bordant l'activité* **1m² maximum**	*interdites*	*interdites*
Pavillon : 1 enseigne en façade, enseignes perpendiculaires interdites								

Publicité sur mobilier urbain	Publicité murale	Publicité au sol	Micro affichage	Pré-enseignes temporaires	Publicités numériques	Publicités lumineuses	Palissade de chantier	Bâches de chantier	Bâches publicitaires
interdit	interdit	interdit	autorisé	réintroduction	interdit	interdit	?	interdit	interdit
Secteurs naturels, paysagers et patrimoniaux : toute forme de publicité est interdite									

CENTRE-VILLE DE FONTAINEBLEAU ET CENTRES-VILLES/BOURGS DES AUTRES COMMUNES – ZPI

CENTRE-VILLE DE FONTAINEBLEAU ET CENTRES-VILLES/BOURGS DES AUTRES COMMUNES – ZP1

Enseignes parallèles	Enseignes perpendiculaires	Enseignes en vitrophanie	Enseignes sur store	Enseignes posées au sol	Enseignes scellées au sol	Enseignes en clôture	Enseignes en toiture	Enseignes numériques
Respect des rythmes de façade et des décors architecturaux **Interdit sur les retours de mur ou sur les pignons aveugles Limité à 1 par voie (2 si façade > 10m) Hauteur de lettrage et hauteur de bandeau**	*Installée en rupture de façade* *Limité à 1 par voie* **(2 si façade > 10m) 0,50m² maximum Saillie maximale = 0,70m Epaisseur = 0,10m**	*lettres et signes découpés sur fond transparent ne dépassant pas 30% de la surface vitrée.* ***Un fond translucide est permis, à condition que la vitrophanie soit installée en partie basse de la vitrine.***	*Sur le tombant du store en position centrale, doublons évités.* **La hauteur du lambrequin est limitée à 20 cm**	**interdits, exceptés chevalets au sein des espaces disposants d'un droit d'occupation du domaine public (1,5m², double face)**	*Interdites (exception / visibilité ?)*	*En lettres ou signes découpés, sur mur plein ou mur bahut 1 dispositif par voie bordant l'activité 1m² maximum*	*interdites*	*interdites*
Respect des rythmes de façade et des décors architecturaux	*Installée en rupture de façade* *Respect des rythmes de façade et des décors architecturaux* *1 par voie bordant l'établissement* **(2 si façade > 10m) Format et saillie maximale à fixer**		*Sur le tombant du store, doublons évités.*	*1 dispositif double face par établissement 1,5m² maximum*				

Publicité sur mobilier urbain	Publicité murale	Publicité au sol	Micro affichage	Pré-enseignes temporaires	Publicités numériques	Publicités lumineuses	Palissade de chantier	Bâches de chantier	Bâches publicitaires
2m²	interdit	interdit	à plat ou parallèle	RNP	interdit	projection ou transparence sur mobilier urbain	intégration de la publicité sur la palissade	RNP	interdit

QUARTIERS RÉSIDENTIELS ET PÔLES DE PROXIMITÉ – ZP2

QUARTIERS RÉSIDENTIELS ET PÔLES DE PROXIMITÉ – ZP2

Enseignes parallèles	Enseignes perpendiculaires	Enseignes en vitrophanie	Enseignes sur store	Enseignes posées au sol	Enseignes scellées au sol	Enseignes en clôture	Enseignes en toiture	Enseignes numériques
Respect des rythmes de façade et des décors architecturaux	*Installée en rupture de façade* *Respect des rythmes de façade et des décors architecturaux* *1 par voie bordant l'établissement* **0,8m² support inclus** **saillie max = 0,8m** **fixation comprises** **épaisseur = 0,10 m**	*lettres découpées sur fond transparent ne dépassant pas 30% de la surface vitrée*	*Sur le tombant du store, doublons évités*	*1 par établissement* *1,5m² maximum*	*1 dispositif par unité foncière et par voie la bordant.* *Recul de 1,5m par rapport au domaine public* **2m² maximum**	*Clôture aveugle uniquement ?* *1 dispositif par voie bordant l'activité* **1m² maximum**	*interdites*	*interdites*
Pavillon : 1 enseigne en façade, enseignes perpendiculaires interdites								

Publicité sur mobilier urbain	Publicité murale	Publicité au sol	Micro affichage	Pré-enseignes temporaires	Publicités numériques	Publicités lumineuses	Palissade de chantier	Bâches de chantier	Bâches publicitaires
2m²	interdit	interdit	à plat ou parallèle	RNP	interdit	projection ou transparence sur mobilier urbain	projection ou transparence sur mobilier urbain	RNP	interdit

ZONES D'ACTIVITÉS – ZP3

ZONES D'ACTIVITÉS – ZP3

Enseignes parallèles	Enseignes perpendiculaires	Enseignes en vitrophanie	Enseignes sur store	Enseignes posées au sol	Enseignes scellées au sol	Enseignes en clôture	Enseignes en toiture	Enseignes numériques
Respect des rythmes de façade et des décors architecturaux	*Installée en rupture de façade* *Respect des rythmes de façade et des décors architecturaux* *1 par voie bordant l'établissement* **1m² support inclus** **saillie max = 0,8m** **fixation comprises** **épaisseur = 0,10 m**	*lettres découpées sur fond transparent ne dépassant pas 30% de la surface vitrée*	*Sur le tombant du store, doublons évités*	*1 par établissement 1,5m² maximum*	*1 dispositif par unité foncière et par voie la bordant* *Recul de 1,5m par rapport au domaine public* **6m² maximum** **Hmax totem = 3m** **Hmax mâts = RNP (6,5 à 8m)**	*1 dispositif par voie bordant l'activité 3m²*	**RNP (lettres découpées et hauteur en fonction du bâtiment et du pourcentage d'occupation du bâtiment par l'activité signalée).**	*interdites*

Publicité sur mobilier urbain	Publicité murale	Publicité au sol	Micro affichage	Pré-enseignes temporaires	Publicités numériques	Publicités lumineuses	Palissade de chantier	Bâches de chantier	Bâches publicitaires
2m²	4m²	interdit	à plat ou parallèle	RNP	interdit	projection ou transparence sur mobilier urbain	projection ou transparence sur mobilier urbain	RNP	interdit

Zone d'activité XXX : toute forme de publicité est interdite

PRINCIPAUX AXES ET VOIES D'ACCÈS AUX SITES EMBLÉMATIQUES – ZP4

PRINCIPAUX AXES ET VOIES D'ACCÈS AUX SITES EMBLÉMATIQUES – ZP4

Enseignes parallèles	Enseignes perpendiculaires	Enseignes en vitrophanie	Enseignes sur store	Enseignes posées au sol	Enseignes scellées au sol	Enseignes en clôture	Enseignes en toiture	Enseignes numériques
Respect des rythmes de façade et des décors architecturaux	*Installée en rupture de façade* *Respect des rythmes de façade et des décors architecturaux* *1 par voie bordant l'établissement* *1m² support inclus* *saillie max = 0,8m fixation comprises* *épaisseur = 0,10 m*	*lettres découpées sur fond transparent ne dépassant pas 30% de la surface vitrée*	*Sur le tombant du store, doublons évités*	*1 par établissement 1,5m² maximum*	1 dispositif par unité foncière et par voie la bordant Recul de 1,5m par rapport au domaine public **6m² maximum** **Hmax totem = 3m** **Hmax mâts = RNP (6,5 à 8m)**	**Clôture aveugle uniquement** *1 dispositif par voie bordant l'activité* **3m² maximum**	*interdites*	*interdites*
Respect des rythmes de façade et des décors architecturaux. *Limité à 1 par voie* **(2 si façade > 10m)** **Hauteur de lettrage et hauteur de bandeau**	*Installée en rupture de façade* *Respect des rythmes de façade et des décors architecturaux* *1 par voie bordant l'établissement* **1 m² support inclus** **saillie max = 0,8m fixation comprises** **épaisseur = 0,10 m**							

Publicité sur mobilier urbain	Publicité murale	Publicité au sol	Micro affichage	Pré-enseignes temporaires	Publicités numériques	Publicités lumineuses	Palissade de chantier	Bâches de chantier	Bâches publicitaires
2m²	4m²	interdit	à plat ou parallèle	RNP	interdit	projection ou transparence sur mobilier urbain	intégration de la publicité sur la palissade	RNP	interdit
2m²	interdit	interdit	à plat ou parallèle	RNP	interdit			RNP	interdit